

GESTION DU TEMPOREL DE L'ÉGLISE

Philippe Lamalle, le grand fabricant

Récemment, Isabelle Leclercq, bien connue de tous les membres des fabriques d'église du diocèse, a passé le témoin à Philippe Lamalle. Nous avons rencontré le nouveau responsable du Service des Fabriques d'église.



fabriques, composées de 5 ou 9 personnes en fonction de la taille de la paroisse.

C'est une des seules instances d'Eglise qui, en réalité, a un caractère civil...

Effectivement. Elle gère le "temporel", c'est-à-dire le matériel autour de l'église et du presbytère. Elle est évidemment au service de la pastorale, mais a été créé par le législateur civil comme un pouvoir local décentralisé. Certains églises et presbytères appartiennent à la commune, d'autres directement à la fabrique. Dans tous les cas, la fabrique a la responsabilité de gérer les bâtiments et d'assurer le fonctionnement quotidien du culte. Si elle n'a pas assez de revenus, c'est la commune qui doit suppléer au déficit.

Quelle est la mission de votre Service au sein de l'évêché?

Il est double.

1. A côté des communes, nous exerçons une tutelle sur les fabriques, pour leurs états financiers. Nous veillons aussi sur les opérations immobilières. Cela n'est pas toujours bien compris par les fabriciens qui ont l'impression qu'on les contrôle. Nous devons le faire parce que la matière est souvent complexe.
2. C'est pour cela que nous jouons aussi un rôle de conseil pour accompagner les fabriciens, qui sont des bénévoles, pour que leurs dossiers soient complets et corrects.

D'ailleurs, je voudrais dire un grand merci à toutes ces personnes bénévoles qui consacrent du temps à leur paroisse, surtout en cette période de pandémie où les recettes des collectes ont fortement diminué. Même s'il y a des problèmes de relève dans beaucoup de communautés, je crois que cette institution a encore un bel avenir devant elle...

✍️ Propos recueillis par Ralph SCHMEDER

Juriste de formation, Philippe Lamalle a eu une carrière longue et variée dans différents domaines. Il a été responsable dans le secteur bancaire, directeur d'établissement de soins en médecine humaine puis en médecine vétérinaire. Il a aussi une expérience de mandataire public, notamment comme échevin responsable des cultes à Esneux. Etant lui-même trésorier de fabrique d'église, il connaît donc la matière depuis longtemps.

Rappelez-nous, c'est quoi, une "fabrique d'église"?

Depuis le Concile de Trente, la gestion matérielle des paroisses et des églises est assurée au moins en partie par des laïcs. La véritable officialisation dans le droit civil a commencé par un décret impérial de Napoléon en 1809. Aujourd'hui encore, la législation napoléonienne est la base du fonctionnement des

FABRIQUE D'ÉGLISE ET UNITÉ PASTORALE

Deux réalités, deux vitesses ?

Philippe Lamalle, on a parfois l'impression qu'il y a une différence de rythme d'évolution entre le temporel et la pastorale. Les anciennes paroisses sont devenues des Unités pastorales, alors qu'au niveau du temporel, la plupart des clochers ont encore leur fabrique... Y a-t-il quand-même une évolution qui va dans le sens de collaborations plus étroites, voire de fusions?

Oui, on s'efforce d'avancer aussi au niveau du temporel. Il y a trois ans, notre vicaire général, Eric de Beukelaer, a publié un Directoire diocésain pour la

gestion du temporel des cultes intitulé "Objectif 2020" (photo). Il s'agit d'une opération de longue haleine pour tenir compte des évolutions qui sont en marche. Mais les changements annoncés dans ce document ne sont pas aisés à mettre en œuvre puisque les fabriques sont des institutions publiques; toute évolution importante doit passer par des procédures très longues où l'autorité civile a son mot à dire. On imagine peut-être qu'elle va dire oui tout de suite à ces restructurations, mais étonnamment, les freins viennent souvent du civil justement.

En plus, au niveau local, pour arriver à une fusion d'églises, il faut l'accord de



tous les clochers, ce qui n'est pas gagné d'avance. Mais nous constatons que les mentalités évoluent. Et nous sommes persuadés que s'il y a un accord au niveau local, les autres instances peuvent progresser également.

Quoi de neuf?

**FOYER DE CHARITÉ SPA
Journée pour Dieu**

Le jeudi 22 avril de 9h à 15h, la communauté du Foyer de Charité de Spa organise son prochain temps de ressourcement "Journée pour Dieu". En raison de l'impossibilité actuelle d'accueils en présentiel, vu le contexte sanitaire, cette journée aura lieu en ligne. Le climat habituel de silence et d'intériorité, avec enseignements, eucharistie et adoration sera assuré comme d'habitude. D'autres dates prévues sont le jeudi 27 mai et le mercredi 30 juin, peut-être en présentiel.

Infos et inscription sur le site www.foyerspa.be/retraites.

**FESTIVAL NOURRIR LIÈGE
Spectacle "Faim de vie"**

Le vendredi 7 mai de 19h à 21h, dans le cadre du Festival Nourrir Liège 2021, si les consignes sanitaires le permettent, aura lieu "Faim de vie", un spectacle de Brigitte Grisar et Jacques Esnault qui dénonce le problème de la faim en Belgique et remet en question le système de l'aide alimentaire. Organisé par Action Vivre Ensemble, Saint-Vincent-de-Paul Province de Liège, le Centre Liégeois de Service Social, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Caritas Secours Province de Liège, FIAN et la Fédération des Services Sociaux, il sera joué au Théâtre Universitaire Royal de Liège (Quai Roosevelt 1b à 4000 Liège), suivi d'une table ronde (conférence gesticulée) et d'un débat avec le public. P.A.F libre.

Plus d'info sur www.fdds.be/fr/conference-gesticulee-faim-de-vie/ et <https://nourrirliège.be/>. Inscriptions: jeanyves.buron@entraide.be - 0478/39.19.37.

**CONCOURS D'ART
Les joies et les douleurs
de saint Joseph**

L'école primaire de Wolin en Pologne organise un concours d'art international à l'occasion de l'Année de saint Joseph, proclamée par le pape François. Chaque participant (élève, classe d'école, étudiants ou paroisse) doit envoyer sa ou ses propositions de travaux d'art d'ici le samedi 1er mai 2021 à l'organisateur, frère Marcin Miczkuta à l'adresse électronique konkurswolyn@gmail.com.

Plus d'informations sur le site www.evechedeliège.be (rubrique 'Liens rapides - événements à épingle').